

## Édito

La bio va passer le cap des 10 % de la SAU en France courant 2022. Les producteurs répondent présent face au défi que représente le cahier des charges bio qui est très exigeant, puisqu'il interdit l'usage de produits chimiques de synthèse (engrais et phytosanitaires), impose la rotation de cultures et a des exigences en termes de bien-être animal. Certaines filières marquent le pas de cette croissance mais la consommation de produits ne cessant d'augmenter. Ne doutons pas que le marché sera au rendez-vous des produits bio. Toutefois soyons vigilants sur la création de label de moindres exigences qui viennent brouiller le choix des consommateurs et celui des soutiens financiers à l'agriculture. Par exemple, contrairement à la Haute Valeur Environnementale (HVE) la bio certifie les produits et leur transformation, la certification bio a lieu tout au long de la chaîne de la production à la distribution au consommateur. Les exploitations bio sont contrôlées 1,5 fois par an (HVE 1 fois pour 3 ans). La bio passe une période de conversion liée à l'arrêt des produits chimiques de synthèse qui ne se retrouve pas en HVE. En termes de bien-être animal, les cages sont interdites, les animaux doivent obligatoirement avoir accès au plein air, les caillebotis sont limités et l'autonomie alimentaire est prise en compte.

Dans ce contexte, malgré des annonces par l'État d'objectif de 18 % de SAU bio en 2027 en France, les choix mis en œuvre dans la PAC sont contradictoires au regard du manque de soutien différencié apporté à l'agriculture biologique. L'agriculteur s'engageant dans ce mode de production, le fait par volonté de proposer une alimentation saine, produite en favorisant l'harmonie au sein du vivant (sol, plantes, animaux). Les externalités positives qu'amène la bio devraient largement être prises en compte en compensation des économies qu'elle permet en termes de dépollution, de santé humaine, de biodiversité.

**Pierre Foueillassar,**

*Président de la commission Agriculture Biologique de la Chambre d'Agriculture*

### Les chiffres bio 2020



Une nouvelle fois, la production bio française répond à la demande qui ne cesse de croître. Malgré une année 2020 atypique en termes de consommation, les produits biologiques consommés représentent 13,2 milliards par an. Et la production a suivi en dépassant allègrement les 50 000 fermes en bio pour atteindre 53 255 exploitations, soit près de 12 % des exploitations françaises. Revenons dans le détail de cette croissance au niveau national mais aussi au niveau départemental.

La France, avec la plus forte dynamique de croissance comparée à ses voisins européens, se hisse maintenant au 1<sup>er</sup> rang des producteurs européens avec 2 548 677 ha de surfaces cultivées en bio.

### Une consommation française

Deux tiers des produits consommés en France sont d'origine française et seuls 21 % des produits alimentaires bio consommés en France sont importés si l'on exclut les produits tropicaux qui ne peuvent être cultivés en Métropole. Les produits bio

« origine France » les plus consommés sont les vins et autres boissons alcoolisées pour 99 % d'entre eux tout comme les œufs. 98 % du lait et des produits laitiers ainsi 95 % des viandes fraîches et transformées viennent de France contre seulement 78 % des légumes. Et tout cela grâce à l'engouement des consommateurs pour les produits bio. Les produits bio représentent, en 2020, 6,5 % de la dépense alimentaire des ménages pour 13,2 milliards d'euros. En un an, la consommation alimentaire des ménages a augmenté de 3,4 % en tout, en lien avec le confinement et la crise Covid mais, pour les produits bio, c'est près de 4 fois plus avec une augmentation de 12,2 % et ce, malgré les difficultés économiques directement liées à la crise sanitaire et les incertitudes des Français quant à leur avenir. À noter que pour les produits bio, cette croissance n'est pas liée qu'à la crise sanitaire puisque la

consommation des ménages pour ce type de produits a doublé en 5 ans. La tendance du consommer sain et durable, local et de saison, à laquelle les produits bio viennent répondre n'a fait que s'accroître avec la crise. En revanche, sans surprise, concernant la restauration hors domicile, avec les mesures sanitaires impliquant la fermeture des établissements et une fréquentation réduite, le secteur de la restauration enregistre en 2020 un recul de son chiffre d'affaires de - 32,3 %. En restauration commerciale (restauration traditionnelle, cafétéria et fast-food) : - 33,1 % et en restauration collective (sous contrat et en régie) : - 23,8 %.

### La production répond présente

Face à cette demande, de plus en plus de producteurs désireux de donner du sens à leur métier et de retrouver de la sérénité





à produire répondent présents. Près d'un hectare sur 10 est maintenant cultivé en bio dans l'hexagone. Les 2,55 millions d'hectares, dont 1 cinquième sont en conversion, sont cultivés dans le respect du cahier des charges bio ce qui représente 9,5 % de la surface agricole française soit un quasi doublement en 5 ans (en 2015, 1,31 millions d'hectares étaient cultivés en bio).

En 2020, les grandes cultures ont connu une croissance de 29 %, les surfaces fourragères au niveau national connaissent une progression relativement modeste, à corréliser avec le ralentissement de la dynamique de conversion des filières bovines (lait et viande) et ovines (viande, hors brebis laitières). En bio, les surfaces fourragères représentent 60 % des surfaces versus 47 % en général. L'élevage des ruminants en bio (vaches, brebis, chèvres) repose sur la prairie avec des bénéfices en termes de biodiversité et stockage de carbone. Avec une hausse de + 16 % sur l'année, les légumes frais bio continuent sur leur lancée et font preuve d'un développement rapide. Un essor particulièrement notable pour les légumes de plein champ, entrant en rotation avec les grandes cultures. Les fruits progressent quant à eux de seulement 8 % et la vigne connaît une croissance remarquable de 22 %.



L'élevage bio français passe un nouveau seuil avec 17 204 éleveurs engagés en bio. Près d'une ferme bio sur trois pratique l'élevage. Parmi eux, 2 436 éleveurs sont nouvellement engagés en bio entre 2019 et 2020. Tant pour les vaches allaitantes que pour les vaches laitières, les dynamiques de conversion ralentissent. Si les premières parviennent à maintenir un nombre d'exploitations et un cheptel en faible évolution, les secondes, généralement plus dynamiques, accusent une baisse de 5 % du nombre d'élevages en conversion. Avec 200 élevages supplémentaires entre 2019 et 2020, l'élevage ovin de son côté maintient une certaine dynamique. Le cheptel ovin laitier progresse davantage que le cheptel allaitant, marqué en 2020 par un important renouvellement des troupeaux. L'élevage de chèvres, essentiellement destiné à la fabri-



cation de fromages et de yaourts, poursuit sa croissance avec une forte progression des élevages et des cheptels en conversion (+ 40 %). Après une année 2019 record (+ 27 % vs 2018), la filière porcine enregistre un ralentissement de sa croissance, tout en maintenant une progression honorable de 10 % du cheptel de truies mères conduit en bio.

Côté porcs charcutiers, le cheptel progresse de 14 % témoignant du développement d'un marché national porteur. Les poulets de chair marquent le pas avec un effet de concentration des élevages - baisse du nombre d'élevages (- 2 %) contrebalancé par le maintien du cheptel mis en place avec 14,27 millions de poulets (+ 0,7 %) en 2020 -. L'élevage de poules pondeuses affiche une croissance remarquable de + 13 %, en cohérence avec celle du marché des œufs bio (+ 16 %), portant la part des poules pondeuses conduites en bio à plus de 18 % ! Porté par de nouveaux engagements en bio et l'agrandissement de nombreux ruchers chez des apiculteurs déjà engagés, le rucher bio affiche un développement sans précédent en 2020 (+ 25 %). Ainsi, plus d'une ruche française sur 5 est conduite selon les exigences de l'agriculture biologique.



## Les Pyrénées-Atlantiques, une croissance à contre-courant.

Si l'on se rapproche du département nous pouvons constater une dynamique également soutenue avec 12 % d'exploitation en plus pour atteindre 741 exploitations certifiées bio soit près de 5 % de la SAU.



Mais par opposition au national, les grandes cultures se développent moins fortement tout comme les légumes frais. En revanche, les surfaces en fruits augmentent de 18 %, celles des surfaces fourragères progressent de 17 % et la vigne de 15 %. Les surfaces en plantes aromatiques et médicinales doublent quant à elles. Le nombre de tête par type d'élevage évolue également différemment du national avec une augmentation de 21 % des vaches allaitantes et de 9 % des laitières, les brebis laitières augmentent quant à elles de 40 % et les chèvres de 34 %. En revanche, toutes les filières monogastriques voient leur nombre de têtes certifiées bio diminuer.

Les filières bio ont de beaux jours devant elles avec une demande toujours croissante de la part des consommateurs. Les filières les plus demandées sur le département en ce moment sont le kiwi et le lait de brebis en bio mais il reste de la place dans les autres productions.